



## République française – Département de Loir et Cher

### ELECTION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VAL DE CHER-CONTROIS

Extrait du procès-verbal des opérations auxquelles il a été procédé le 5 décembre 2022  
pour la nomination du 9<sup>ème</sup> membre du bureau

Le Conseil Communautaire de la Communauté Val de Cher-Controis s'est réuni le 5 décembre 2022 à 17 h 30 à la salle des fêtes de Contres, le Controis-en-Sologne, pour procéder à l'élection du 9<sup>ème</sup> membre du bureau

Les opérations ont donné les résultats suivants :

<u>Election du 9<sup>ème</sup> membre du bureau</u>	
<b>1<sup>er</sup> tour de scrutin</b> Votants : 50 Suffrages exprimés : 46 Majorité absolue : 24	
<u>Candidats</u>	<u>Nombre de voix obtenues</u>
GIBAULT Patrick	46
Monsieur GIBAULT Patrick a été élu 9 <sup>ème</sup> membre du bureau au 1 <sup>er</sup> tour de scrutin	

Cette affiche doit être apposée à la porte de la communauté dans les vingt-quatre heures de l'élection. (Art. L.2122.12 du Code général des Collectivités territoriales)

Le Président,

Jean-Luc BRAULT



06/12/2022 14:07